

CONSULTATION PUBLIQUE SUR LES FONDS DE L'UNION EUROPEENNE DANS LE DOMAINE DE LA COHESION

CONTRIBUTION DU DEPARTEMENT DU VAL D'OISE

A l'heure où les négociations sur la future politique de cohésion démarrent, il nous apparaît important en tant que collectivité territoriale bénéficiaire des Fonds européens structurels et d'investissements (FESI) mais également en tant qu'organisme intermédiaire du Fonds social européen (FSE) sur deux programmations, d'apporter notre contribution au débat sur la future politique et d'insister au regard de notre expérience sur la réelle plus-value des FESI pour notre territoire.

Aujourd'hui, en dépit des menaces qui pèsent sur le maintien du budget de la politique de cohésion en raison du BREXIT et des nouvelles priorités à financer (défense, migration, etc...), le Département du Val d'Oise soutient la poursuite de la politique de cohésion après 2020 pour l'ensemble des territoires.

En tant que collectivité chef de file des politiques publiques décentralisées de solidarités, les Départements jouent un rôle actif dans la cohésion sociale à l'échelle nationale et territoriale. La politique de cohésion a permis au Département du Val d'Oise d'inscrire ses interventions dans une logique résolument européenne et de contribuer aux objectifs de l'UE en permettant :

- d'initier des projets favorisant l'insertion des jeunes,
- de mieux accompagner les publics en difficulté d'insertion,
- de lutter contre le décrochage scolaire,
- mais également de mettre davantage en synergie le monde de l'enseignement supérieur et le monde de l'entreprise.

Par ailleurs, même si le contexte oblige à repenser pour mieux orienter la politique de cohésion, cette réflexion nécessaire ne devrait pas perdre de vue la nécessité qui perdure de proposer des interventions visant à corriger les profondes disparités infra régionales, donc départementales.

C'est donc principalement autour de ces arguments que le Département du Val d'Oise souhaite apporter sa contribution aux réflexions sur la définition de la politique de cohésion post 2020 en précisant notamment : les enjeux et objectifs d'une politique de cohésion pour un territoire comme le Val d'Oise ; l'effet levier des FESI dans les politiques départementales ; et les différents défis en matière de simplification pour une politique de cohésion efficace.

1- ENJEUX ET OBJECTIFS DE LA POLITIQUE DE COHESION POUR UN TERRITOIRE COMME LE VAL D'OISE

La politique de cohésion intervient au plus proche des territoires et peut donc jouer un réel rôle dans le rapprochement de l'Union européenne et de ses citoyens, et ainsi montrer la plus value de l'UE. De plus, limiter la politique de cohésion à certains territoires irait à l'encontre du principe de solidarité et d'égalité entre les territoires. C'est la raison pour laquelle le Département du Val d'Oise souhaite, pour la prochaine période de programmation, un maintien de la politique de cohésion pour l'ensemble des régions, au regard des disparités qui s'expriment au niveau infra régional. En effet, même au sein de régions développées, telle que la région Île-de-France, on peut constater des inégalités socio-économiques importantes. Malgré un PIB élevé et des infrastructures développées au niveau régional, le chômage est particulièrement élevé et, qui plus est, concentré dans certains territoires infra-régionaux, et notamment le Val d'Oise.

En effet, le Val d'Oise se caractérise par son territoire très contrasté : des zones urbaines très denses avec des pôles d'activité économique dynamiques (notamment autour de l'aéroport Roissy Charles-de-Gaulle), mais aussi des « poches de pauvreté » avec des publics très en difficulté. Le taux de pauvreté est de 13,9%, et le taux de chômage est de 10,3%, les deux étant supérieurs à la moyenne régionale¹.

Le Val d'Oise est aussi le département le plus jeune d'Île-de-France, les jeunes de 15 à 24 ans représentant 13% de la population et parallèlement, l'accès à l'emploi constitue une problématique majeure pour cette frange de la population avec un taux de chômage des 15-24 ans qui atteint les 12% (contre 10% pour l'Île-de-France).

Les politiques européennes constituent donc un appui indispensable du Département du Val d'Oise dans sa lutte contre la pauvreté et ses efforts à rééquilibrer le niveau de développement de notre territoire, échelle d'intervention infra-régionale. Par exemple, le FSE contribue à hauteur de 20% du budget de notre politique d'insertion et d'emploi – ce qui représente un nombre important de projets qui n'auraient pas pu voir le jour sans le soutien de l'Union européenne.

Depuis 2007 environ 20 000 personnes en difficulté ont pu être accompagnées vers l'emploi avec le soutien du FSE et des projets de développement ont pu être accompagnés dans les territoires Investissements Territoriaux Intégrés (ITI).

Il nous paraît également pertinent que la politique de cohésion cible des domaines spécifiques tels que : l'inclusion sociale, l'emploi, la formation, la recherche et l'innovation, le changement climatique et la transition énergétique. Cette concentration thématique permettra à l'Union de maintenir une politique de cohésion inclusive de toutes les régions, mais aussi d'intervenir dans les domaines où l'UE peut apporter sa plus grande valeur ajoutée, car il s'agit de problématiques partagées par l'ensemble des territoires.

Cette concentration thématique permettra de rendre la politique de cohésion plus claire pour l'ensemble des porteurs de projets, qui parfois ne mobilisent pas ces fonds par manque de lisibilité.

¹ Ministère du travail/DARES, juin 2017

Cela permettra également aux autorités de gestion et aux organismes intermédiaires d'aller au plus près des objectifs par une meilleure mobilisation des acteurs et par la spécialisation sur certains domaines d'actions prioritaires. En outre, le choix de ces domaines est également cohérent avec les 17 objectifs pour le développement durable (ODD) fixés dans le cadre du « Programme à l'horizon 2030 ».

Notre Département est donc tout à fait favorable à la logique de concentration des moyens de l'Union sur un nombre plus limité de priorités. Cependant, pour que ces priorités puissent être au plus près des réels besoins du terrain, il est primordial que la rédaction des futurs programmes opérationnels nationaux ou régionaux se fasse dans une logique de partenariat incluant notamment les collectivités infra-régionales (Départements, EPCI).

2- UN EFFET LEVIER DEMONTRE DANS LA MISE EN ŒUVRE DES POLITIQUES DEPARTEMENTALES

Depuis 2007, avec le soutien du FSE, le Département du Val d'Oise accompagne les personnes en très grande difficulté, peu ou pas qualifiées, et notamment les bénéficiaires des minimas sociaux, pour les amener vers l'emploi et améliorer ainsi de manière très concrète leur quotidien.

Aussi, dans une optique de prévention de la précarité, l'insertion des jeunes valdoisiens et l'égalité des chances constituent l'un des axes prioritaires de la politique d'insertion du Département. C'est ainsi qu'avec le soutien du FSE, le Département intervient auprès des valdoisiens dès le plus jeune âge, à deux niveaux :

- auprès des collégiens (11 à 15 ans) pour prévenir le décrochage scolaire en donnant du sens aux apprentissages et en permettant aux jeunes de se projeter dans l'avenir, encourager la mixité professionnelle et proposer une offre éducative complémentaire axée sur l'entreprise et ses métiers ;
- auprès des jeunes de 18 à 25 ans, pour favoriser une insertion durable, en levant les freins périphériques rencontrés dans leur parcours d'accès à l'emploi.

Ainsi, entre 2015 et 2017 c'est environ 10 700 bénéficiaires du RSA et jeunes qui ont pu bénéficier d'un accompagnement plus personnalisé et de projets plus innovants, grâce au soutien du FSE.

Même si les projets sont encore en cours de réalisation, les premiers résultats sont encourageants : 776 participants ont accédé à une formation, 170 ont obtenu une qualification au terme de leur accompagnement et 1815 ont déjà retrouvé un emploi, soit un taux de réussite global de 25%.

En plus de cette action concrète auprès de nos habitants, rendue en partie possible par l'Union européenne, il convient également de souligner sa valeur ajoutée en termes de création d'écosystème partenarial et stratégique entre les différents acteurs mais également de coordination dans la conception et la mise en œuvre des projets.

Le Département du Val d'Oise peut aujourd'hui également constater une réelle montée en puissance sur le plan du renforcement des capacités administratives des acteurs de son territoire. Le recours aux financements européens aura impliqué des « effets induits » : la professionnalisation de nos acteurs et la mise en place d'un système de gouvernance territoriale notamment en matière d'insertion sociale et professionnelle avec un plus grande visibilité pour les citoyens.

3- SIMPLIFICATION ET EFFICACITE : DEFIS MAJEURS POUR UNE POLITIQUE DE COHESION REUSSIE

Aujourd'hui, malgré une volonté de rendre plus visible et lisible l'action des FESI, une marge d'amélioration reste encore possible. En dépit des objectifs ambitieux, les FESI souffrent d'une image négative en termes de complexité, ce qui empêche d'atteindre pleinement leurs objectifs.

Dans cette logique, il conviendrait de développer davantage la pédagogie, dans l'élaboration et la mise en œuvre des programmes, pour faciliter la compréhension et mieux orienter les porteurs de projet.

En outre, une part non négligeable de charge administrative et de gestion pèse également sur les porteurs de projets. Le Conseil départemental est convaincu que la réduction des démarches administratives passe par une harmonisation, voire une mutualisation des systèmes de gestion, de suivi et d'information des FESI.

Cette mutualisation, qui pourrait prendre la forme d'une plateforme unique et partagée par les autorités de gestion et organismes intermédiaires au niveau national permettrait, notamment en ce qui concerne le FEDER et le FSE, d'éviter les chevauchements entre les fonds et programmes et de prévenir le double financement. Cela permettrait également aux porteurs de projets de mieux identifier les différents acteurs intervenant dans le champ des FESI.

Par ailleurs, une simplification et une harmonisation de la réglementation applicable aux aides d'Etat dans les projets financés permettraient également de réduire considérablement les démarches administratives, tout en garantissant une sécurité juridique et financière des projets.

CONCLUSION

En résumé, le Département du Val d'Oise prône :

- le maintien de la politique de cohésion pour l'ensemble des territoires et la prise en compte des inégalités aux niveaux infra-régionaux ;
- la concentration thématique pour une plus grande lisibilité auprès des porteurs de projets et pour mieux atteindre les objectifs en se concentrant sur moins de priorités sur tous les territoires de l'UE ;
- la simplification des procédures pour une plus grande mobilisation des fonds par les porteurs de projets et une meilleure efficacité de l'intervention des fonds.